

La Vie corrézienne

Premier hebdomadaire du département

Attestation de parution du vendredi 04 mai 2018 dans le département 19 - Corrèze.

Madame, Monsieur,

L'équipe de la Vie Corrézienne vous remercie de la confiance que vous lui accordez pour la publication de vos formalités.

Vous trouverez ci-dessous l'attestation de parution.

Référence du dossier :

Nous restons à votre disposition au 05 55 24 11 44.

ATTESTATION DE PARUTION

Le directeur de la publication



LA VIE CORRÉZIENNE

15 rue Fernand Alibert - 19316 Brive La Gaillarde Cedex
Tél : 05 56 44 72 24 - mail : annonces.legales@laviecorrézienne.com

LES EDITIONS CORREZIENNES

15 rue Fernand Alibert
19316 BRIVE LA GAILLARDE Cedex

Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal du vendredi 04 mai 2018.

ATTESTATION DE PARUTION

L'annonce ci-dessous sera publiée dans le département 19 - Corrèze à paraître ce vendredi 04 mai 2018.

1819000

MAIRIE DE CUBLAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - DEUXIÈME INSERTION

Le public est informé qu'une enquête publique unique sera ouverte en mairie de CUBLAC pendant 33 jours consécutifs, du 26 avril 2018 au 28 mai 2018 inclus, sur d'une part, la **déclaration de projet concernant la création d'un complexe résidentiel et touristique sur le site de Notre Dame de la Cabane** et sur d'autre part la **mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Cublac**.

Les demandes d'informations relatives au projet peuvent être adressées à Monsieur Jean-Marc BRUT, Maire, Mairie de Cublac - 2 rue de la Liberté - 19520 CUBLAC, téléphone : 05.55.85.22.89, mail : mairie.cublac@wanadoo.fr.

Monsieur Pierre MONTEIL, retraité du Crédit Agricole, a été désigné Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête comprenant le dossier de déclaration de projet avec l'avis de l'Autorité Environnementale et le dossier de mise en compatibilité du PLU seront tenus à la disposition du public en mairie de CUBLAC, pendant la durée de l'enquête : du 26 avril 2018 au 28 mai 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- en mairie de CUBLAC:
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
 - mercredi de 08h30 à 12h00
 - samedi de 09h00 à 12h00
 - à l'exception des dimanches et des jours fériés.
- sur le site Internet : www.cublac.correze.net/ de la mairie de CUBLAC où le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête sera également disponible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Cublac, 2 rue de la Liberté, aux heures d'ouverture des services.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Cublac,
- adresser ses observations et propositions

- par courrier électronique adressé à mairie.cublac@wanadoo.fr, mentionnant dans l'objet du courriel Enquête publique relative à la déclaration de projet concernant la création du complexe résidentiel et touristique sur le site de Notre Dame de la Cabane emportant mise en compatibilité du PLU),

- par correspondance adressée au Commissaire Enquêteur à la mairie de Cublac, siège de l'enquête, 2 rue de la Liberté - 19520 CUBLAC.

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la mairie de Cublac pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 26 avril 2018 de 13h30 à 17h30,
- le 12 mai 2018 de 09h00 à 12h00,
- le 23 mai 2018 de 08h30 à 12h00,
- le 28 mai 2018 de 13h30 à 17h30.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Cublac, 2 rue de la Liberté - 19520 CUBLAC
- sur le site internet : www.cublac.correze.net/

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cublac.

À l'issue de la procédure réglementaire, le Conseil Municipal, sera amené à statuer, sur le projet ; la décision susceptible d'intervenir étant une autorisation assortie éventuellement de prescriptions ou un refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, le dossier, l'avis d'enquête, l'avis de l'Autorité Environnementale, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ainsi que les décisions statuant sur les demandes seront publiés sur le site Internet de la Commune de Cublac.

**Le Maire,
Jean-Marc BRUT**

ATTESTATION DE PARUTION

Le directeur de la publication


LA VIE CORREZIENNE
15 rue Fernand Alibert - 19316 Brive La Gaillarde Cedex
Tél : 05 56 44 72 24 - mail : annonces.locales@laviecorreziennec.com

LES EDITIONS CORREZIENNES

15 rue Fernand Alibert
19316 BRIVE LA GAILLARDE Cedex